Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260630-2026_06_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 25/06/2026

Date de la convocation
15/06/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 16 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 25 Juin à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE STRAT Thierry à Mme BULÉON Karine, M. MICHARD David à M. BONNIN Thomas, M. CHARLES Anthony à M. JOSSO Cédric

Secrétaire de Séance : Mme LE GOUELLEC Sonia

Réf	2026_06_05

Objet de la délibération : Modification de la durée hebdomadaire de service - Mme Claudette ALLANIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L.542-2 et L.542-3

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet afin d'assurer le fonctionnement du service, il convient de créer et supprimer l'emploi correspondant ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 23 juin 2026 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :
. La suppression d'un emploi d'adjoint technique contractuel d'une durée hebdomadaire de 5/35ème à compter du 1er septembre 2026
. La création d'un emploi d'adjoint technique contractuel d'une durée hebdomadaire de 8,5/35ème à compter du 1er septembre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la commune

Pour copie conforme.

Le Maire,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260630-2026_06_05-DE